



La CAP de mutation des AFIPA qui s'est tenue le 16 avril a confirmé la difficulté pour la Direction Générale de gérer ses cadres supérieurs.

Force est de constater qu'ajouté au manque de lisibilité sur les carrières, à la baisse du nombre de promotions et aux difficultés d'accès aux postes comptables, ce petit mouvement laisse un goût amer à bon nombre d'AFIPA et d'inspecteurs principaux occupant des fonctions d'AFIPA.

Ainsi, 41% de demandes ont été satisfaites dont 9 prioritaires pour les mutations par équivalence. Mais au delà de ce chiffre qui pourrait paraître flatteur, il faut noter que 19 mouvements ont été effectués au sein même de la DGFIP et que pour 18 d'entre eux d'ailleurs, aucune fiche de poste n'a été publiée (la DG fait son marché...).

Ce mouvement est le dernier **organisé par filières** sauf pour les cadres lauréats de l'examen professionnel 2014 et pour ceux promus suite aux examens professionnels 2012 et 2013. Il a par ailleurs été élaboré en **saturant le TAGERFIP** dans les départements.

C'est la raison pour laquelle, afin de respecter la règle de promotion par filière, la direction générale a dû affecter en surnombre des collègues promus au choix, le nombre de vacances disponibles étant inférieur au total des promus.

Ont ainsi été ouverts en surnombre les départements suivants : Calvados, Charente Maritime, Doubs, Gironde, Ille et Vilaine, Loire Atlantique, Morbihan, Moselle, Nord, Puy de Dôme, Rhône, Haute Vienne, Essonne et Val de Marne.

Malgré cela, seuls 6 cadres ont bénéficié de leur priorité de rapprochement pour les premières affectations et de très nombreux collègues en situation de célibat géographique ont très mal vécu ces situations de surnombre.

Le SCSFIP ne peut que regretter qu'une grande majorité de collègues n'ait pas trouvé satisfaction, les obligeant ainsi, soit à vivre loin de leur résidence familiale, soit à attendre encore une mobilité désirée, la situation de surnombre générée n'ayant vocation à se résorber qu'au gré des départs naturels, ce qui peut fermer des départements pour des durées non déterminables à ce jour.

La seule issue réside donc dans les possibilités qui seront offertes aux AFIPA d'accéder à des postes comptables. C'est à ce prix que la direction générale pourra réintroduire de la fluidité dans la gestion de son stock d'AFIPA mais aussi d'IP.

Par ailleurs, cette CAP permis de pourvoir 9 postes de HEA administratifs. Sur ce sujet, la Direction Générale a rappelé qu'elle souhaitait redéployer l'ensemble des HEA qui sont encore « sur étagère » selon sa terminologie (non redistribuées à ce jour). Elle a indiqué par ailleurs son souhait de ne pas enfermer ces emplois dans des contraintes métiers trop strictes.

Elle a reconnu qu'il est donc nécessaire d'avoir une cartographie des emplois pour plus de transparence. Rappelons que le SCSFIP a toujours demandé cette cartographie devenue nécessaire

et urgente.

Il reste à régler la situation de cadres de la gestion publique issus de concours d'IP non fusionnés de 2009 à 2011. Pour ces collègues, qui n'ont pas pu rejoindre un poste N1 qui leur était pourtant garanti, seuls 9 postes sont ouverts en fonction des emplois laissés vacants à l'issue du mouvement et un GT dédié devrait se tenir d'ici l'été.